



Plan d'Action du Programme de Pays 2006-2010

entre

Le Gouvernement du Burkina Faso

et

Le Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)

mars 2006

LISTE DES ACRONYMES

ACBF	:	La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AFD	:	Agence Française de Développement
AGEX	:	<i>Agency Execution</i> (Agence d'exécution)
APD	:	Aide Publique au Développement
ARV	:	Anti Retro-Viral
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCP	:	Bilan Commun de Pays
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BF	:	Burkina Faso
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
BNP	:	Banque Nationale de Paris
BOA	:	Bank of Africa
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CCA	:	Common Country Assessment (Bilan Commun de Pays)
CDR	:	<i>Combined Delivery Report</i>
CENI	:	Commission Nationale Electorale Indépendante
CMLS	:	Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA
CONEDD	:	Conseil National de l'Environnement et le Développement Durable
CP	:	Comité de Pilotage
CPAP	:	<i>Country Programme Action Plan</i> (Plan d'Actions du Programme de Pays)
CPD	:	<i>Country Program Document</i> (Document de Programme de Pays)
CPP	:	Country Pilot Partnership
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSLS	:	Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida
DAES	:	Département des Affaires Economiques et Sociales
DEX	:	<i>Direct Execution</i> (Exécution directe)
DH	:	Droits Humains
DEVINFO	:	Développement de l'information (Base de données)
DG-COOP	:	Direction Générale de la Coopération
DHD	:	Développement Humain Durable
DPP	:	Document de Programme de Pays
DRED	:	Direction Régionale de l'Economie et du Développement
EBCVM	:	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
FAC	:	Fonds d'Aide et de Coopération

FAO	:	<i>Food and Agricultural Organisation</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	:	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FP	:	Formation Professionnelle
GEF	:	<i>Global Environment Fund</i> (Fonds Mondial pour l'Environnement)
GFAMT	:	Global Fund to Fight Aids, Malaria and Tuberculosis
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GRNDHD	:	Groupe de réflexion Nationale sur Développement Humain Durable
GTZ	:	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
IDA	:	Association Internationale de Développement
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IEC	:	Information, Education, Communication
IMF	:	Institution de Micro finance
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
MAEP	:	Mécanisme Africain d'Evaluation entre les Pairs
MATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEDEV	:	Ministère de l'Economie et du Développement
MFB	:	Ministère des Finances et du Budget
MTEJ	:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NEX	:	<i>National Execution</i> (Exécution nationale)
OBC	:	Organisation à Base Communautaire
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONAPAD	:	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement humain durable
ONEF	:	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU-Habitat	:	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAMAC	:	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire
PAP/CSLP	:	Plan d'Action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
PAP	:	Plan d'Actions Prioritaires

PAPP	:	Plan d'Action du Programme de Pays
PDR	:	<i>Project Delivery Report</i>
PEDD	:	Plan pour l'Environnement et le Développement Durable
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNBG	:	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSDP	:	Plan Stratégique de Développement du Parlement
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTFs	:	Partenaires Techniques et Financiers
PVNU	:	Programme des Volontaires des Nations Unies
PVVIH	:	Personne Vivant avec le VIH Sida
RGAP	:	Réformes Globale de l'Administration Publique
RNDHD	:	Rapport National sur le Développement Humain Durable
S&E	:	Suivi et Evaluation
SFD	:	Service Financier Décentralisé
SIDA	:	Syndrome Immunodéficience Acquis
SIG	:	Système d'Information Géographique
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNU	:	Système des Nations Unies
SRAT	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SP	:	Secteur Privé
SP/CNLS	:	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA
SYGASPE	:	Système de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
TRAC	:	Ressources de Base (du PNUD)
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	:	Union Européenne
UN	:	Nations Unies
UNDAF	:	<i>United Nations Development Assistance Framework</i> (Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement)
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	:	<i>United States Agency for International Development</i>
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VIH/SIDA	:	Virus Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis
VNU	:	<i>Volontaire des Nations Unies</i>

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	i
Le Cadre Commun	2
Partie I - Base de la relation.....	2
Partie II - Analyse de la situation.....	2
Partie III. Coopération passée et leçons apprises	5
Partie IV. Programme proposé	7
<i>4.1 : Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et réduction de la pauvreté.....</i>	<i>7</i>
<i>4.2 : Renforcement de la gouvernance</i>	<i>9</i>
<i>4.3 : Réponses pertinentes dans la lutte contre le VIH/Sida.....</i>	<i>13</i>
Partie V - Stratégie de partenariat.....	14
Partie VI - Gestion du Programme	15
Partie VII - Suivi et évaluation	16
Partie VIII - Engagement du PNUD	17
Partie IX - Engagement du Gouvernement.....	17
Partie X - Autres dispositions	19
Annexe 1 : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PLAN D’ACTIONS DU PROGRAMME DE PAYS (CPAP)	21

Le Cadre Commun

Le Gouvernement du Burkina Faso, dénommé ci-après « le Gouvernement » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, dénommé ci-après « PNUD »,

- **Agissant** selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de l'application de l'accord de base ;
- **Se basant** sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du deuxième Cadre de Coopération du PNUD avec le Burkina Faso sur la période 2001-2005,
- **S'engageant** dans une nouvelle période de coopération 2006-2010,
- **Exprimant** leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération ;

ont convenu de ce qui suit :

Partie I - Base de la relation

Considérant que le Gouvernement a signé avec le PNUD le 19 juillet 1976 à Ouagadougou un accord de base régissant la coopération du PNUD avec le Burkina Faso. Le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) avec les Plans Annuels de Travail (PAT) qui lui seront annexés constituent ensemble le document de projet auquel il est fait référence dans cet accord de base.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du Programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs du Programme, les effets et les produits escomptés, les cibles et indicateurs des produits, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou de l'augmentation de coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses des experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Partie II - Analyse de la situation

Peuplé d'environ 13 millions d'habitants en 2005, le Burkina Faso est un pays dont le niveau de développement humain est des plus faibles (0,317 en 2003) et des plus fragiles en Afrique Subsaharienne. Le PNB par habitant en 2002 était de 268 US dollars, illustrant ainsi, un niveau de revenus monétaires encore très insuffisant et qui se solde par le fait que 46,4 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté absolu en 2003. Au cours des dix dernières années et en dépit d'un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 5,5% en moyenne pour la période 1995-2002, l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages-EBCVM de 2003 indique que l'incidence de la pauvreté n'a pas cessé de croître. Ainsi, il est passé de 44,5 % en 1994 à 45,3 % en 1998 et à 46,4 % en 2003. La situation observée en 2003 s'explique en partie par la crise ivoirienne qui a aussi eu pour conséquence le retour de plus de 350 000 Burkinabé dans le pays. La pauvreté monétaire a progressé plus rapidement en milieu urbain. En effet l'indice global de la pauvreté en milieu urbain est passé de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003. Toutefois l'analyse de la pauvreté selon les régions et le milieu montre que les agriculteurs de subsistance constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 73,4 % à la pauvreté nationale. Il apparaît donc difficile pour le Burkina Faso de réaliser l'objectif du millénaire relatif à l'élimination de la pauvreté et de la faim si des actions vigoureuses ne sont pas mises en œuvre.

Le taux de chômage dans les principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) atteint respectivement 18,2 et 18% pendant que le milieu rural est fortement frappé par le sous-emploi. Le chômage atteint surtout les jeunes (65,3% des chômeurs ont moins de 24 ans). C'est dans ce contexte qu'une attention particulière est accordée par le pays à la promotion de l'emploi dans le CSLP révisé à travers l'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu. Pour atteindre ces objectifs généraux, la micro finance constitue un puissant instrument de politique de développement qui fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui ont défini une stratégie nationale de micro finance et un plan d'actions pour sa mise en œuvre.

De même, l'accélération du processus de développement pour un pays enclavé et sahélien comme le Burkina Faso est limitée par des blocages structurels, tels que l'insuffisance d'infrastructures de base, le rythme encore élevé de la croissance démographique et les contraintes climatiques, ainsi que les mouvements des prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole). D'après les résultats de l'enquête EBCVM menées auprès des ménages, la pauvreté monétaire n'a pas diminué dans les régions fortement productrices de coton. Cette évolution insuffisante s'explique en partie par la baisse observée des cours du coton au niveau mondial et la forte dépendance de l'économie aux chocs extérieurs.

Une autre condition du succès des politiques de développement au Burkina Faso reste le renforcement de la gouvernance dans les domaines politique, administratif, économique, et local. En effet, le Gouvernement a inscrit dans ses priorités, la promotion de la bonne gouvernance qui constitue l'axe 4 du CSLP. Malgré les avancées constatées dans ce domaine les prochaines années comportent de nombreux défis à relever. Dans ce contexte et à la lumière de la politique nationale de bonne gouvernance adoptée par le Gouvernement en août 2005, ces défis sont notamment : la consolidation de l'Etat de droit démocratique et républicain pour préserver la paix, la stabilité, la sécurité et la cohésion sociale dans un contexte de gouvernance participative ; la recherche d'une plus grande efficacité des institutions et administrations de l'Etat afin d'améliorer leur impact et leur efficacité dans la promotion du développement durable et de réussir la lutte contre la pauvreté ; le renforcement du dialogue avec la société civile, la lutte contre la corruption, la promotion et la protection des droits humains, la promotion du genre et la responsabilisation des femmes dans tous les secteurs de l'activité nationale, le parachèvement du processus de décentralisation et de déconcentration administrative, la prise en compte des engagements régionaux et internationaux souscrits par le Burkina Faso dans la politique de bonne gouvernance.

Par ailleurs, des déficits de capacités sont reflétés à différents niveaux. Cela se traduit par :

- des besoins en renforcement des capacités des institutions républicaines au niveau du Pouvoir législatif, du Pouvoir exécutif et de la société civile, mais aussi de promotion des droits humains, de la culture de la paix et du genre, en vue de garantir les composantes de la gouvernance politique.
- une faible représentativité des femmes dans les instances de décision : en 2004, elles n'étaient que quatre sur trente ministres (13,3%), 13 sur 111 députés (11,7%) et 3 sur un total de 13 gouverneurs de région (23,07%), etc.
- la nécessité de renforcer les capacités des institutions, structures et systèmes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. En effet, l'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, des capacités professionnelles et d'équipement. En outre, la réforme globale de l'administration connaît des retards de mise en œuvre.

En ce qui concerne particulièrement la gouvernance économique, il y a lieu de s'interroger sur l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus pauvres. En effet, l'insuffisance d'un calibrage optimum de

la performance et l'efficacité des politiques économiques, la qualité des politiques sectorielles et surtout le lien entre ces politiques et le budget de l'Etat ont certainement contribué à réduire la diffusion du progrès économique et social. Cette situation couplée avec la lourdeur des procédures de certains bailleurs a réduit la visibilité de la politique économique du Gouvernement. Il s'avère donc nécessaire d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'Aide Publique au Développement.

Par ailleurs, la pandémie du VIH/SIDA constitue une contrainte majeure au développement du pays malgré les résultats observés. En effet, le taux de prévalence du sida est passé de 6,5% en fin 2001 à 2,3% en 2003 selon la méthode utilisée par l'OMS/ONUSIDA basée sur la sérosurveillance par site sentinelle. Les résultats de l'enquête démographique et de santé (2003) indiquent que la séroprévalence moyenne s'est établie à 1,8% dans la population générale. Cette prévalence au niveau national présente néanmoins des disparités régionales selon le milieu de résidence et selon le genre. Les mêmes résultats présentés selon le genre indiquent un taux de séroprévalence sensiblement égal pour les femmes et pour les hommes (1,8% et 1,9%). Le pays semble donc être sur la bonne voie par rapport aux OMD. Toutefois, l'épidémie et ses conséquences pèsent lourdement sur la situation socio-économique du pays, et ce d'autant plus que la baisse observée du taux de prévalence ne s'explique pas nécessairement par une réduction du nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Selon le rapport d'ONUSIDA, 25.000 nouveaux cas dont 88% parmi les 15-24 ans. C'est pourquoi, un nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA 2006-2010 a été adopté par le Gouvernement.

Dans un pays comme le Burkina Faso disposant de ressources limitées, les politiques de développement ont pour objectif de produire une croissance économique favorable aux pauvres et qui améliore directement les revenus de la majorité de la population. L'accélération de la croissance ne peut reposer seulement sur un ou deux secteurs modernes. Elle est également le résultat de la diversification des activités productives auxquelles la population pauvre participe directement et du développement du secteur privé. Une telle politique de réduction de la pauvreté ne peut se concevoir sans la promotion de la micro finance adaptée aux conditions des petits et moyens producteurs.

Pour relever les défis de développement auxquels il fait face, le Burkina Faso bénéficie d'un partenariat mondial qui se traduit par son élection à l'initiative PPTTE en l'an 2000 et plus récemment par l'annulation de sa dette suite à la décision du G8 de juillet 2005 d'annuler la dette de 18 pays en développement dont 14 africains. En outre, le financement de ses investissements publics est assuré à hauteur de plus de 75% sur l'Aide Publique au Développement (APD) dont près de 20% sont octroyés sous forme d'appui budgétaire. L'importance de l'APD dont bénéficie le pays constitue à la fois une opportunité et une contrainte du fait de son imprévisibilité dans la programmation budgétaire et de la diversité des procédures nécessaires à sa mise en œuvre ; ce qui se traduit par une faiblesse du niveau d'absorption de l'APD (70% en moyenne), elle-même liée à une faiblesse des capacités nationales de planification, de programmation et de suivi-évaluation.

Pour sa contribution au cours des cinq prochaines années à l'effort de la communauté internationale en faveur du Burkina Faso, le SNU a retenu cinq domaines prioritaires dans l'UNDAF à savoir : élargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus, garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, promouvoir la bonne gouvernance, réduire la vulnérabilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l'environnement, et stabiliser la tendance du VIH/SIDA. L'intervention dans ces cinq domaines prioritaires se traduira par sept effets UNDAF : (i) les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies d'ici 2010 ; (ii) l'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010 ; (iii) l'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base formelle et non formelle est amélioré d'ici 2010 ; (iv) d'ici 2010, les quatre composantes de la

Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains ; (v) d'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée ; (vi) d'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont renforcées et (vii) d'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.

Partie III. Coopération passée et leçons apprises

Le deuxième Cadre de Coopération de Pays (CCP) du PNUD avec le Burkina Faso pour la période 2001-2005 avait retenu les trois axes suivants : la Gouvernance Démocratique, la Gouvernance Economique, le Développement Local et l'Environnement. La mise en œuvre de ce cadre de coopération a été faite à travers des projets dont la synergie mérite d'être renforcée. Au demeurant, les Revues Annuelles du CCP ont confirmé la pertinence des trois domaines d'intervention par rapport aux politiques et Programmes du Gouvernement. De même elles ont fait ressortir un certain nombre de résultats significatifs.

En effet, de par son intervention au cours des cinq dernières années, le PNUD a appuyé le Gouvernement dans l'élaboration de politiques et stratégies, et la réalisation de diverses études : Étude Prospective Burkina 2025, Politique Nationale de Bonne Gouvernance, Plan Stratégique de Développement du Parlement 2004-2014, Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/Sida, Code pastoral, Stratégie nationale de micro finance, Code Général des Collectivités Territoriales, les grandes lignes de la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Plan de l'Environnement pour le Développement Durable, etc.

Le PNUD a également contribué à l'animation du dialogue sur les politiques et la mobilisation des ressources à travers l'organisation des tables rondes et de diverses autres rencontres : annonces de contribution de 95 millions de dollars US lors de la Table Ronde des bailleurs de fonds sur le Cadre Stratégique de Lutte Contre le VIH/Sida de juin 2001, et de 2,17 milliards de dollars US à la 4^{ème} Conférence de Table Ronde Générale de mars 2004, renforcement des capacités de dialogue du Parlement sur les politiques et les stratégies, opérationnalisation du Cadre de Concertation Technique Provincial de 20 provinces, mobilisation d'environ 7 millions de dollars US auprès du FEM, et des partenaires bilatéraux et de la BAD, en plus des 32 millions \$ US mobilisés auprès du Fonds Global de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et la Malaria (GFATM), évaluation participative du premier Plan National de Bonne Gouvernance 1998-2003, et développement d'outils et de cadres de concertation pour le renforcement des capacités de la société civile ; et la Conférence nationale sur la micro finance.

De nouvelles initiatives dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration et du partenariat ont également été développées : mise en place de l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement humain durable (ONAPAD) pour le suivi des indicateurs du CSLP, de l'UNDAF et des OMD, de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) contribution au renforcement des capacités de la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption dont l'opérationnalisation reste à poursuivre, promotion d'un partenariat de type nouveau impliquant le Secteur Privé avec la Fondation Shell, CISCO, BNP Paribas, Planète Urgence, Seniores Italia et la firme privée danoise Aarhus, modernisation de la gestion du personnel de l'État et réalisation de l'étude sur la déconcentration des services de l'État.

La promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a également constitué l'un des thèmes prioritaires du Programme de Pays 2001-2005 du PNUD avec le Burkina Faso. L'appui apporté par le PNUD au Gouvernement dans ce cadre a permis de conduire un plaidoyer pour la promotion des TIC et d'élaborer une stratégie cohérente, globale et intégrée pour l'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. La cyberstratégie nationale qui a été adoptée par le

Gouvernement en novembre 2004 constitue le cadre de référence de la stratégie nationale de promotion de la société de l'information.

L'appui apporté par le PNUD dans le domaine des TIC a également permis d'entamer la mise en œuvre de cette cyberstratégie nationale, notamment à travers :

- la mise en place des organes de suivi et de mise en œuvre de cette cyberstratégie nationale ;
- la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un Intranet Gouvernemental à l'échelle nationale dont le déploiement a effectivement débuté ;
- la réalisation d'applications majeures (gestion intégrée du personnel de l'Etat, chaînes civile, commerciale, administrative et sociale) ;
- le développement de contenus (sites WEB pour chaque institution et ministère, bibliothèques numériques, contenus multimédias interactifs en langues nationales dans le domaine du développement rural et l'éducation des populations en matière de santé) ;
- et la réalisation de plusieurs autres initiatives.

Les résultats obtenus ont permis au Burkina Faso d'atteindre des cibles importantes fixées dans le plan d'action adopté à Genève en 2003 dans le cadre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

En outre, les capacités nationales d'exécution des projets et Programmes ont été renforcées à travers les projets Unité d'Appui à la Gestion des Programmes et Projets (UAGP) et l'Unité Centrale d'Appui à la Coordination et à la Gestion des Programmes/Projets sous Exécution Nationale (Unité NEX) contribuant ainsi à promouvoir la modalité d'exécution nationale (NEX).

Sur la base de ces résultats et diverses évaluations, les principales leçons tirées sont les suivantes :

- le PNUD a un avantage comparatif pour appuyer le Gouvernement en matière d'organisation de tables rondes générales de bailleurs de fonds et de consultations sectorielles. Ce processus de tables rondes, renforce la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP ;
- l'approche programme doit être systématisée par le renforcement de la synergie entre les projets ;
- le rapport annuel sur la coopération au développement doit être plus dynamique afin de mieux contribuer à rendre compte de l'APD et de sa prévisibilité ;
- l'adoption de l'approche participative, la capitalisation des expériences acquises et l'implication des autres partenaires au développement dans le processus de formulation, d'approbation et d'exécution des projets et programmes sont des gages de succès des projets et programmes ;
- la responsabilisation des populations locales à la gestion des activités de développement de leurs terroirs, les prépare à la participation active à la gestion des affaires locales ;
- l'appui à l'intermédiation financière permet de promouvoir la mise en œuvre de politiques et stratégies de réduction de la pauvreté à travers des mesures visant à assurer la professionnalisation et la viabilisation des systèmes financiers décentralisés.

L'instabilité du cadre institutionnel de la décentralisation, l'insuffisance et la mobilité du personnel de l'administration publique ainsi que les difficultés de transformation des annonces de contributions enregistrées lors des tables rondes générales et des consultations sectorielles/thématiques en décaissements effectifs ont été des obstacles importants à considérer dans les futurs programmes. Par ailleurs, un effort devra être fait afin de rendre plus visible les meilleures pratiques de la coopération entre le PNUD et le Burkina Faso.

Partie IV. Programme proposé

Le Programme proposé pour la période 2006-2010 a été formulé sous le leadership du Gouvernement à travers un processus participatif et ouvert à l'ensemble des principales parties prenantes, notamment les représentants des agences du système des Nations Unies (SNU), du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé et des organisations de la société civile. La formulation du Programme s'est appuyée sur les conclusions du Bilan Commun de Pays (CCA) adopté en octobre 2004, les orientations du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement l'UNDAF 2006-2010, adopté en janvier 2005 et du Document de Programme de Pays (CPD) approuvé en janvier 2006 par le Conseil d'Administration du PNUD.

Ce Programme vient en appui à la mise en œuvre du CSLP et reflète les politiques et stratégies sectorielles du Gouvernement, les priorités du PNUD à l'échelle mondiale, ses avantages comparatifs et les leçons tirées des expériences de la coopération passée. Ainsi, à travers ce Programme, le Gouvernement et le PNUD, conformément aux orientations stratégiques définies dans le CPD, se proposent de contribuer principalement à la réalisation de 5 des 7 effets de l'UNDAF, à savoir d'ici 2010 : (i) les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies; (ii) les quatre composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains ; (iii) la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée ; (iv) la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion durable des ressources naturelles sont améliorées ; (v) la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans les trois domaines stratégiques suivants : (i) réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et réduction de la pauvreté ; (ii) renforcement de la gouvernance et (iii) réponses pertinentes dans la lutte contre le VIH/Sida. Le genre et la communication sont pris en compte comme des domaines transversaux. La promotion du genre comme thème transversal sera systématisée dans l'ensemble des activités du Programme dans la perspective d'assurer une meilleure participation et une plus grande responsabilisation des femmes et des filles

4.1 : Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et réduction de la pauvreté

Les objectifs poursuivis dans ce domaine sont de contribuer à : (i) Élargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes; (ii) améliorer la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles.

Opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus

Les objectifs spécifiques retenus dans ce domaine sont les suivants : (i) améliorer la qualité de la Formation Professionnelle (FP), (ii) identifier les secteurs porteurs d'emploi, (iii) améliorer l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de Revenus, notamment pour les jeunes et les femmes et (iv) accroître la disponibilité de la micro finance notamment pour les jeunes et les femmes.

Les résultats attendus dans ce domaine sont les suivants : (i) les établissements de formation professionnelle et d'enseignement technique sont recensés et le répertoire mis en ligne, les curricula des formations sont analysés et le suivi régulier de l'offre de la formation professionnelle est assuré ; (ii) la connaissance et l'analyse de la demande de formation professionnelle sont régulièrement réalisées ; (iii) la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est revue ; (iv) un rapport annuel sur le marché du travail est régulièrement élaboré et les données y relatives sont en ligne ; (v) la conception, le suivi et l'exécution des enquêtes prévues par le schéma directeur de la statistique en matière d'emploi et de FP sont réalisés ; (vi) la stratégie nationale de micro finance est adoptée et mise en œuvre ; (vii) la modernisation et l'extension des SFD sont réalisées ; (viii) de nouveaux produits financiers sont adoptés ; (ix) l'accès des jeunes et des femmes au crédit est rendu plus facile et les Activités Génératrices de Revenus en leur faveur sont renforcées.

Pour y parvenir, trois domaines programmatiques sont envisagés : (i) la micro finance ; (ii) la formation professionnelle et l'emploi et (iii) l'identification des secteurs porteurs. Pour ces domaines des partenariats seront développés avec le FENU, l'ONUUDI, le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Canada, le Danemark, l'AFD, l'Autriche, la Banque Mondiale, l'AFD et le BIT.

Par ailleurs, des partenaires nationaux (Fondation Entreprendre, Maison de l'Entreprise, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina) interviendront dans la mise en œuvre.

Sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles

En vue de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) promouvoir la production des petit(es) exploitant(es) agricoles ; (ii) Renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques ; (iii) diversifier et augmenter les revenus des ménages ruraux particulièrement pour les femmes et les jeunes et (iv) assurer une gestion durable des ressources naturelles avec une participation accrue de la femme, y compris au processus de prise de décision.

Les résultats attendus d'ici 2010 sont : (i) la production des petits exploitants agricoles est améliorée ; les possibilités d'une exploitation rentable et durable des ressources naturelles sont accrues, en collaboration avec la Coopération Danoise, la FAO ; (ii) la cartographie de la vulnérabilité alimentaire, climatique et des catastrophes naturelles élaborée, avec la collaboration notamment de l'Union Européenne, du PAM, de la FAO, des Pays-Bas et de la Coopération Française pour leur longue expérience de gestion technique et de bailleur dans le domaine de la sécurité alimentaire ; (iii) les bonnes pratiques et les technologies appropriées, notamment en matière de petite irrigation et d'énergie sont vulgarisées, principalement avec la collaboration de la FAO pour son expertise en la matière ; (iv) les politiques et la réglementation de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) sont revues, avec la participation du Ministère de l'Environnement et plus particulièrement du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) ; (v) des programmes et projets de gestion de l'environnement en milieu rural et urbain sont identifiés, des ressources sont mobilisées et ils sont mis en œuvre, grâce au lobbying entrepris auprès de l'ensemble de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux lors de nos réunions régulières de concertation, ainsi qu'après des bailleurs traditionnels que sont le FEM, le FIDA et tout autre organisme de financement et (vi) les capacités des institutions et des communautés de GRN sont renforcées, grâce au soutien de nos partenaires gouvernementaux et à l'implication des coopérations belge, hollandaise, française et japonaise notamment.

Pour obtenir ces résultats qui contribueront à l'atteinte des objectifs du CSLP et à ceux des OMD (objectifs 1 et 7) le PNUD jouera pleinement son rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers pour l'environnement, mettra un accent particulier sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs et appuiera l'animation de la coordination des mécanismes existants. A cet effet, l'initiative du Fonds pour l'Environnement Mondial sur le Country Pilot Partnership (CPP) sera concrétisée avec l'appui financier du FEM du FIDA et du Mécanisme Mondial pour permettre la mobilisation des ressources financières et l'expertise technique de l'ensemble des partenaires impliqués dans ce programme de partenariat et servira d'exemple pour bâtir un partenariat avec tous les acteurs travaillant dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Il s'agira aussi d'intensifier le partenariat avec les coopérations bilatérales et multilatérales, les ONG nationales et internationales, les institutions de recherche et de formation, pour accompagner les efforts déployés par la partie nationale. Dans ce sens, ONU-Habitat apportera sa contribution notamment pour l'identification des programmes et projets de gestion de l'environnement en milieu urbain.

Pour atteindre les résultats escomptés, la stratégie de mobilisation des ressources sera essentiellement basée sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et sur la recherche de nouveaux partenaires. Un accent particulier sera mis sur la coopération renforcée avec les agences du Système des Nations Unies, y compris celles qui ne sont pas représentées sur le terrain (PNUE, BIT, ONU-Habitat, etc.).

4.2 : Renforcement de la Gouvernance

S'appuyant sur les effets programmes pays retenus dans l'UNDAF dans le domaine de la gouvernance, le présent CPAP contribuera aux efforts de renforcement de la gouvernance du pays à travers les objectifs suivants: i) renforcer les capacités des institutions garantes de la bonne gouvernance politique, administrative, économique et locale ; ii) renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion publique ; iii) consolider l'implication de la société civile dans la vie publique ; iv) renforcer la promotion et la protection des droits humains, en particulier des groupes défavorisés tels que les femmes et les enfants ; v) contribuer à renforcer le processus de décentralisation et la participation des citoyens, notamment les femmes à la gestion locale et aux activités de développement ; vi) renforcer la culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso.

Les résultats attendus en référence à ces objectifs sont : (i) les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles au niveau des pouvoirs législatif et exécutif sont renforcées ; (ii) les institutions de coordination et de suivi évaluation de la bonne gouvernance sont renforcées y compris le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) ; (iii) les systèmes et processus électoraux sont renforcés à tous les niveaux ; (iv) le plan d'action pour la promotion de la femme est mis en œuvre ; (v) la politique nationale de bonne gouvernance est mise en œuvre et évaluée ; (vi) la vision politique et socio-économique du Burkina Faso à l'horizon 2025 est adoptée et opérationnalisée ; (vii) les systèmes de suivi-évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de DHD sont renforcées ; (viii) les capacités nationales en gestion des programmes et projets de développement sont renforcées ; (ix) les capacités de participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques sont renforcées ; (x) un programme d'appui à la promotion et à la protection des droits humains, l'éducation aux droits humains et des droits catégoriels est mis en œuvre ; (xi) des outils de planification du développement local sont conçus ; introduits et rendus opérationnels au niveau du village, des communes rurales et urbaines, de la province et de la région ; (xii) des cadres de concertation/coordination à tous les niveaux des actions de développement ouverts à tous les acteurs, notamment les associations de femmes, de producteurs et le secteur privé sont créés ou dynamisés à tous les niveaux ; (xiii) les bonnes pratiques de développement local sont capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieux urbain et rural ; (xiv) l'appui au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) du Centre-Est est assuré ; (xv) les capacités des communes rurales et urbaines et des Conseils

villageois de développement (CVD) sont renforcées ; (xvi) des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales sont développés ; (xvii) un système durable de financement des collectivités locales est mis en place ; (xviii) le suivi-évaluation du CSLP, de la pauvreté et du DHD est régionalisé ; (xix) les capacités des Directions Régionales de l'Economie et du Développement (DRED) sont renforcées ; (xx) les capacités des élus locaux sont renforcées dans la planification, la mobilisation et la gestion des ressources ; (xxi) une stratégie nationale de culture de la paix et de la tolérance est mise en œuvre et (xxii) une stratégie nationale et un plan d'actions pour la gestion de la migration sont élaborés.

Ces résultats seront réalisés à travers quatre composantes programmatiques à savoir : i) le programme de renforcement des capacités des institutions républicaines et de la société civile; ii) le programme de renforcement des capacités des institutions garantes de la bonne gouvernance économique et administrative ; iii) le programme d'appui au processus de décentralisation et développement local et iv) le programme de promotion des droits humains, culture de la paix et genre ;

Le programme de renforcement des capacités des institutions républicaines et de la société civile permettra de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des institutions et structures bénéficiaires.

- Au niveau du Parlement, le PNUD, en collaboration avec d'autres agences du SNU (UNFPA, UNICEF) appuiera la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Parlement (PSDP 2004-2014) à travers la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires de deux ans. A cet effet, des partenariats seront développés avec les PTFs de la gouvernance, notamment l'Union Européenne, la Suède, le Danemark et le Canada.
- A travers un projet de renforcement des systèmes et processus électoraux, le Programme permettra de renforcer les capacités des corps de gestion électorale en l'occurrence la CENI afin de les rendre plus opérationnels et efficaces dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du processus et les opérations électorales.
- La participation de la société civile en tant qu'acteur clé de la gouvernance nécessite son habilitation à dialoguer efficacement et de façon crédible sur les choix des politiques publiques ainsi que leur évaluation. Pour consolider le partenariat déjà engagé avec la société civile, le PNUD compte rallier les efforts des autres partenaires qui reconnaissent la nécessité d'appuyer davantage la société civile à travers un projet de renforcement des capacités de dialogue et d'implication efficace des organisations de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre du CSLP, la politique nationale de bonne gouvernance et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

Le programme de renforcement des capacités des institutions garantes de la bonne gouvernance économique et administrative contribuera au renforcement des capacités de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

- En matière de renforcement de la gouvernance administrative, le PNUD appuiera le Gouvernement dans la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) avec la contribution des partenaires techniques et financiers (AFD, Allemagne, BAD, Banque Mondiale, Canada, Danemark, France, GTZ, Pays-Bas, Suède, Suisse, Union Européenne, etc.) intervenant dans le domaine de la gouvernance.

- Dans le domaine de la gouvernance économique, l'appui du PNUD visera le renforcement des capacités de planification/programmation du Gouvernement en vue d'améliorer l'utilisation et l'efficacité de l'Aide Publique au Développement (APD), notamment les appuis budgétaires. Des instruments comme le budget programme, le Cadre des dépenses à moyen terme et le programme d'investissement public bénéficieront d'un appui. Dans le même sens, des formations permettant le renforcement des capacités nationales en gestion des programmes et projets de développement seront assurées et des services d'appui à travers notamment un centre de services seront également offerts. En outre, dans la perspective d'assurer un suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD, le PNUD appuiera la restructuration du Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) afin de le rendre plus dynamique et de lui permettre de faciliter le suivi du CSLP et d'indiquer les perspectives de mobilisation de l'APD que le pays pourrait réaliser. Il s'agira également de travailler à améliorer les capacités de suivi et d'évaluation des institutions garantes de gouvernance économique à travers le renforcement du mécanisme de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, des OMD et du DHD.
- Le soutien du PNUD à la lutte contre la corruption se fera avec les PTFs intervenant dans le domaine. Ce soutien se traduira par un appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Lutte anti-corruption et de son plan d'actions, notamment au renforcement des capacités de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLIC). Le PNUD apportera également un soutien au renforcement des capacités des acteurs du secteur privé (la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat Burkina Faso) et de la société civile (le Réseau National de Lutte Anti-Corruption – REN-LAC) et à leurs actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Le programme d'appui au processus de décentralisation et la participation des citoyens dans la gestion locale vise à contribuer au renforcement du processus de décentralisation et de participation des citoyens à la gestion locale.

- Concernant la promotion de la participation des citoyens aux activités de développement, surtout au niveau local, le PNUD et le Programme VNU appuieront de façon conjointe la mise en place d'un Programme National de Volontariat, visant le renforcement des structures et des capacités du Pays. Au-delà de l'impact direct des actions de développement menées par les volontaires nationaux, cette mobilisation visera à renforcer les consciences sociales du Pays. Le programme pourra aider, entre autres à l'auto-renforcement des individus, notamment de groupes spécifiques tels que les jeunes et les chômeurs, en termes de consolidation de leur expérience professionnelle.
- Le PNUD en partenariat étroit avec FENU, et avec l'appui de ONU-Habitat contribuera également au renforcement de la décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale ainsi que les capacités des communes rurales et urbaines et des Conseils villageois de développement. Aussi les bonnes pratiques de développement local seront capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieux rural et urbain. Des partenariats techniques et financiers seront également développés avec l'AFD, la Banque Mondiale, et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le programme de promotion des droits humains, de la culture de la tolérance et de la paix et du genre contribue à renforcer les bases sociales, culturelles et juridiques du développement humain durable.

- En matière de promotion des droits humains, il s'agira d'apporter un appui à la promotion et à la protection des droits humains, des droits humains catégoriels et à l'éducation aux droits humains.
- Dans le domaine de la promotion de la culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso, l'engagement du SNU dans la mise en œuvre de la Stratégie de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix, élaborée par le Gouvernement, se fonde sur les axes stratégiques et opérationnels suivants : (i) l'éducation des couches de la population, et particulièrement les jeunes sur les questions de tolérance et de paix ; (ii) l'information, la sensibilisation et la mobilisation des différents groupes cibles sur les enjeux de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix à travers l'organisation de caravanes, de concours de contes, la célébration de la Journée internationale de la tolérance et de la Journée internationale de la paix et (iii) la constitution d'un leadership pour assurer l'ancrage et la durabilité de la culture de la tolérance et de la paix.

Pour ce faire, le SNU a décidé de coordonner ses efforts à travers la mise en œuvre d'un programme conjoint qui donne réponse à certaines des recommandations issues de l'adoption de la Stratégie nationale pour la promotion de la culture de la tolérance et de la paix, afin de promouvoir le dialogue social et un plus fort sens civique. Cette stratégie, dont la formulation a été réalisée sous le leadership du Ministère pour la Promotion des Droits Humains, une fois entérinée par le Gouvernement mènera à l'adoption d'un Plan d'action.

Dans ce contexte, le PNUD a choisi d'appuyer la mise en œuvre de ladite stratégie nationale en vue de renforcer la culture de l'équité, de la justice et du dialogue social au niveau des populations cibles. Ceci devrait permettre : (i) la diminution des cas de conflits sociaux et du banditisme et (ii) l'accroissement de la proportion de la population ayant accès à l'information pour la construction de la paix.

A travers le programme conjoint le PNUD contribuera, en partenariat très étroit avec les autres Agences du Système des Nations Unies, à apporter un appui dans divers domaines concourant à l'ancrage et à la consolidation de la culture de la paix au Burkina Faso.

Des relations de collaboration et de partenariat seront développées avec certains bailleurs de fonds, tels que l'Union Européenne et la France, ainsi qu'avec des acteurs du secteur privé (Microsoft) qui ont exprimé un certain intérêt à appuyer des initiatives dans ce domaine.

Le Ministère de la Promotion des Droits Humains coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Des partenariats seront entamés avec le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation et le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour développer tous les aspects d'éducation civique et avec l'Institut Diplomatique et de Relations Internationales qui est une structure de recherche pour les aspects liés à la recherche et à la réflexion en matière de paix dans les relations extérieures du Pays.

Les autres partenaires potentiellement impliqués dans la mise en œuvre de cette matrice seront : l'Association des Journalistes du Burkina, le TOCSIN (Société civile), le MBDHP, l'ONG Citoyens du Monde, pour les aspects d'information et de mobilisation au niveau de la société civile.

- Bien que le genre soit perçu de façon transversale, une attention particulière sera accordée à l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action de la promotion de la femme, au renforcement des capacités des organisations féminines de la société civile et à l'implication de la femme dans la gestion des affaires publiques.

Enfin, en vue de créer plus de synergie et plus d'impact dans le domaine de la gouvernance, le PNUD, à la demande du Gouvernement, facilitera la mise en place d'instruments nécessaires, y compris la possibilité de recourir à un fonds fiduciaire (trust fund) qui pourra accueillir la contribution financière des PTFs qui le souhaitent. Pour ce faire, le PNUD veillera à renforcer ses capacités pour mieux contribuer à la création de cette synergie en jouant pleinement le rôle de chef de file des PTFs qui lui a été confié par le Gouvernement et ses partenaires au développement dans le domaine du renforcement de la gouvernance.

4.3 : Réponses pertinentes dans la lutte contre le VIH/Sida

Le Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010 du Burkina Faso se propose d'atteindre les résultats suivants :

- Les groupes cibles prioritaires adoptent des comportements à moindre risque ;
- Les interventions en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST sont décentralisées au niveau régional, provincial, départemental et communal ;
- La prise en charge globale des personnes infectées, affectées et des groupes spécifiques et vulnérables (y compris les enfants et orphelins vulnérables) s'est améliorée ;
- Les capacités organisationnelles et la coordination des structures du CNLS-IST, des ONG, associations et des organisations à base communautaire intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST sont renforcées ;
- Le dispositif de gestion de la mobilisation des ressources est opérationnel ;
- La participation des acteurs sectoriels (public, privé, société civile) et des partenaires techniques et financiers est renforcée ;
- Le système d'information et de communication sur la réponse nationale est opérationnel.

L'UNDAF a retenu un effet pour contribuer à la réalisation des résultats énoncés ci-dessus : d'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée. Tenant compte de cet effet, la contribution du PNUD à l'atteinte de chacun de ces résultats, se fera à travers les réalisations suivantes :

(i) En vue de contribuer à l'adoption de comportements à moindre risque par les groupes cibles prioritaires, le PNUD appuiera à travers le Programme d'Appui au Monde Communautaire et Associatif (PAMAC) les actions de prévention entreprises par les organisations de la société civile. Il contribuera au renforcement de leurs capacités au moyen de l'organisation des sessions de formation sur le Leadership à l'intention de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Il aidera également les ONG et les Organisations Communautaires de Base (OBC) à développer des approches novatrices et de nouveaux outils qui permettront de pérenniser les activités de prévention.

Dans le cadre du programme conjoint du SNU en matière d'éducation des jeunes filles, le PNUD contribuera à l'adoption au niveau national de curricula pour le cycle primaire prenant en compte des aspects de sensibilisation

sur les IST- VIH/SIDA, élaborés grâce à l'action du Programme Pilote Intégré Education-VIH/SIDA à travers l'utilisation des NTIC.

(ii) La contribution à la décentralisation des interventions en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST au niveau régional, provincial, départemental et communal se fera dans le cadre de l'appui institutionnel au SP/CNLS. A cet effet, le PNUD contribuera au renforcement des capacités des conseils régionaux et des comités provinciaux, départementaux et communaux de lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Son appui consistera à doter ses structures des équipements nécessaires et à former leur personnel en se basant sur un plan de formation. Toutefois, la formation accordera la priorité à la planification et la programmation, au suivi et évaluation des activités.

(iii) Pour ce qui est de l'amélioration de la prise en charge globale des personnes infectées, affectées et des groupes spécifiques et vulnérables le PNUD continuera à travers le PAMAC son appui au renforcement des capacités des ONG et des OBC dans la prise en charge psychosociale. Il soutiendra aussi les actions d'information et de formation visant à renforcer les capacités des ONG et des OBC en vue de la promotion et de la protection des Droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et les IST. Le PNUD appuiera la promotion des activités génératrices des revenus en faveur des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.

(iv) En vue de renforcer les capacités organisationnelles et la coordination des structures du CNLS-IST, des ONG, associations et des organisations à base communautaire intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST, le PNUD appuiera l'organisation des sessions de formation sur le leadership à l'intention de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Il poursuivra le renforcement des capacités des ONG et des OBC en matière de management.

(v) Pour rendre opérationnel le dispositif de gestion de la mobilisation des ressources, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles du SP/CNLS pour le suivi du Fonds mondial et l'aidera à mettre en place des mécanismes efficaces pour la programmation financière et la gestion du panier commun.

(vi) Pour sa contribution au renforcement de la participation des acteurs sectoriels (public, privé, société civile) et des partenaires techniques et financiers, le PNUD apportera un appui à l'organisation des actions de formation sur le mainstreaming. Il fournira également un appui-conseil au SP/CNLS pour le mainstreaming du VIH/SIDA dans les projets et les programmes, les plans sectoriels, les plans locaux. Le PNUD soutiendra les instances de coordination des partenaires financiers et techniques.

(vii) Dans le cadre de l'appui institutionnel, le PNUD soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication du SP/CNLS (afin de rendre opérationnel le système d'information et de communication sur la réponse nationale est opérationnel. Dans ce sens, il contribuera également au renforcement des capacités des ONG et des OBC en matière d'information et de communication.

Partie V - Stratégie de partenariat

La stratégie de mise en œuvre du Programme va s'appuyer sur les acquis existants dans les domaines concernés au niveau national et les échanges réguliers qui devront être menés entre tous les acteurs. De plus, l'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, notamment les jeunes et les femmes. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la Table Ronde, le Gouvernement prévoit d'organiser des consultations thématiques et sectorielles sur différents thèmes dont : la politique nationale de bonne gouvernance, la promotion de la femme, la réforme de l'État, la promotion du secteur privé, la stratégie d'opérationnalisation du plan national de développement de l'infrastructure nationale de

l'information et de communication, la politique nationale de développement de l'agriculture irriguée". Le PNUD appuiera ces initiatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, le partenariat sera renforcé avec les institutions Gouvernementales, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et la société civile comme reflété dans le Cadre des Résultats et des Ressources en annexe. Il faut rappeler la volonté très affirmée de l'équipe de pays sous le leadership du Gouvernement et avec les autres partenaires de s'engager vers une véritable programmation commune.

Environ 7 millions de dollars US seront mobilisés auprès des Pays Bas, du Danemark, et de la BAD, et 9,8 millions auprès du Fonds Mondial pour la lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose dans le domaine de la lutte contre le SIDA ; 9.5 millions sont attendus du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM); et le partenariat sera renforcé avec le FIDA et le Mécanisme Mondial pour aider à bâtir le partenariat CPP pour la lutte contre la dégradation des terres, avec le PAM pour l'amélioration des conditions de vie des ruraux, et le BIT pour la promotion de l'emploi et la formation professionnelle. L'harmonisation des interventions du PNUD avec les autres intervenants se fera à travers les mécanismes de coordination mis en place et animés par le Gouvernement. Le PNUD recherchera une synergie avec l'ACBF qui contribue au renforcement des capacités administratives, et souhaite appuyer le Burkina Faso à travers un programme multisectoriel.

Pour la sécurité alimentaire et l'environnement, il s'agira d'intensifier le partenariat avec les coopérations bilatérales et multilatérales, les ONG nationales et internationales et les institutions de formation et de recherche pour appuyer les efforts déployés par la partie nationale (état, secteur privé, société civile). La stratégie de mobilisation de ressources non ordinaire repose sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et la recherche de nouveaux partenaires. L'accent sera mis notamment sur une coopération renforcée avec les agences du SNU et les coopérations bilatérales et multilatérales actives au Burkina Faso.

L'intervention du PNUD en matière de VIH/SIDA sera orientée par le Cadre Stratégique de Lutte contre le SIDA (CSLS) 2006-2010 et surtout par son plan de mise en œuvre. Le PNUD va toujours contribuer au renforcement de l'approche multisectorielle et décentralisée qui reste un acquis certain à capitaliser et à pérenniser. Sur les cinq axes du CSLS 2006-2010, le PNUD sera présent sur les quatre premiers axes à travers l'appui institutionnel au SP/CNLS-IST et l'appui au Monde Associatif et Communautaire. Le PNUD aura besoin des actions conjuguées des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la lutte pour atteindre les résultats du CSLS 2006-2010 et partant les objectifs de l'UNDAF et des OMD. Il s'agira surtout de toutes les Agences du Système des Nations Unies, du Fonds Mondial, des Pays Bas, du Danemark, de la France, de la Belgique, de la Coopération Suisse, de la GTZ, de la Chine, de la Banque Mondiale, de la BAD etc.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme proposé pour le VIH/SIDA et les IST, les arrangements de gestion seront discutés avec le SP/CNLS. En l'occurrence, une attention particulière sera apportée à la mise en place et la gestion du panier commun.

Partie VI - Gestion du Programme

Sous la coordination générale du Ministère des Finances et du Budget, le Plan d'Actions du Programme de Pays sera mis en œuvre essentiellement selon la modalité de l'exécution nationale. Selon cette modalité, la responsabilité de la gestion du Programme, formulé de commun accord entre le Gouvernement et le PNUD, est confiée essentiellement à des entités nationales qui peuvent être des institutions publiques ou privés, des OSC, du secteur privé, des Universités, etc. Ces entités seront donc

responsables de la mise en œuvre des activités du Programme. Néanmoins, les capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre seront au préalable évaluées. Les résultats de ces évaluations seront utilisés pour orienter l'affectation des ressources. Les agences du SNU y compris le PNUD, le Programme VNU et le FENU, en fonction de leur domaine de compétences, expériences et avantages comparatifs apporteront éventuellement leurs appuis.

Des documents de projets et des plans de travail annuel (PTA) décrivant les résultats spécifiques à atteindre seront élaborés et signés par le PNUD et chaque partenaire de réalisation et constitueront la base des engagements entre le PNUD et chaque partenaire de mise en œuvre dans l'utilisation des ressources.

Le logiciel de gestion intégré Atlas qui contribue à la réalisation effective des activités et permet un bon suivi et un excellent rapportage financier des activités sera utilisé dans la gestion des projets et plans de travail annuel financés par le PNUD.

Une évolution graduelle vers des projets et programmes conjoints SNU dont certains ont déjà été identifiés, notamment dans les domaines de la promotion de l'éducation des filles et de la culture de la paix et de la tolérance au Burkina Faso, et la lutte contre le VIH/SIDA.

Des actions systématiques d'information et sensibilisation seront entreprises pour assurer la visibilité des activités du PNUD : visites conjointes des réalisations du PNUD, capitalisation et publication des meilleures pratiques sur le site web du PNUD, reportage, etc.

La mobilisation de ressources qui connaît déjà un succès sera renforcée, et la stratégie de mobilisation de ressources sera mise à jour pour ce faire. Ainsi, des ressources seront mobilisées auprès du FEM et du GFATM et des partenariats techniques et financiers stratégiques seront renforcés avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le partenariat connaîtra une innovation avec une plus forte implication des partenaires non classiques tels la société civile, le secteur privé et des institutions financières comme la BAD. Les financements parallèles du Gouvernement sur les fonds PPTTE dans le cadre de sa coopération avec le PNUD seront poursuivis comme c'est déjà le cas pour le projet "plates-formes multifonctionnelles" dans le domaine de l'énergie et la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, le PNUD accompagnera le Gouvernement et ses partenaires extérieurs dans la mise en œuvre de la nouvelle modalité d'acheminement de l'aide publique au développement à travers l'appui budgétaire. Dans cette perspective, l'appui du PNUD se traduira par le renforcement des capacités des institutions nationales concernées et l'offre de services opérationnels à travers la mise en place et l'opérationnalisation d'un Projet de renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement, offre qui pourra être étendue aux projets et programmes en cours d'exécution ou en formulation si le PNUD et le Gouvernement en conviennent.

Partie VII - Suivi et évaluation

La Gestion du Programme sera axée sur les résultats. Le suivi et l'évaluation du Programme seront effectués en partenariat avec le Gouvernement, le SNU, les autres partenaires au développement et les OSC, et conformément à la matrice des résultats et du cadre de suivi évaluation de l'UNDAF qui se base sur celui du CSLP et utilise les mêmes indicateurs. Le suivi des activités se fera également à travers des visites conjointes de terrain.

Les revues annuelles, la revue à mi-parcours (2008) et la revue finale (2010) du CPAP seront réalisées conjointement par les agences du SNU, avec la participation du Gouvernement, des autres partenaires au

développement et de la Société civile. Le PNUD effectuera des évaluations et des revues techniques de ses programmes; ce processus constituera également un intrant pour les revues annuelles de l'UNDAF et du PAP/CSLP. Celles-ci constateront les progrès vers la réalisation des résultats qui seront consignés dans les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (RAAR).

Les audits annuels des projets et programmes seront systématiques et obligatoires. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits sera assuré. Le suivi financier du Programme se fera à l'aide du plan triennal glissant des ressources de base et du cadre des résultats et des ressources (Annexe).

Partie VIII - Engagement du PNUD

Selon les domaines de coopération les engagements du PNUD se présentent comme ci-après sous réserve de disponibilité des fonds:

Composantes du Programme	Ressources (en US \$)		
	Ordinaires	Autres	Total
1. Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	4 297 000	13 550 000	17 847 000
2. Gouvernance	9 265 000	6 050 000	15 315 000
3. VIH et SIDA	3 770 000	16 806 000	20 576 000
TOTAL	17 332 000	36 406 000	53 738 000

Les fonds indiqués ne comprennent pas les ressources reçues en réponse à des situations d'urgence.

Le PNUD assurera la cohérence entre le PAPP/PTA, la matrice des résultats de l'UNDAF et les OMD y inclus le suivi et évaluation.

A la demande du Gouvernement, le PNUD fournira les services d'appui suivants aux activités prévues dans le PAPP :

- identification et assistance au recrutement de personnel de projet/programme ; acquisition de biens et services suivant les règles, politiques et procédures du PNUD
- identification et facilitation des activités de formation y inclus les voyages d'études
- accès aux systèmes d'informations globales gérés par le PNUD, au réseau des bureaux du PNUD et systèmes d'informations spécialisées, y compris les fichiers de consultants et prestataires de services d'appui au développement
- accès à l'appui fourni par le réseau des agences spécialisées des Nations Unies, des fonds et programmes

Partie IX - Engagement du Gouvernement

Le Gouvernement s'engage à :

- appuyer le PNUD dans ses efforts de mobilisation des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins financiers du Programme de Pays ;
- organiser des réunions périodiques de revues internes, d'examen et de planification du Programme et, selon qu'il sera approprié, de faciliter la participation des autres partenaires au développement, la société civile, le secteur privé et les autres agences des Nations Unies. Le Gouvernement est déterminé à organiser des revues périodiques du Programme, des réunions conjointes de planification et stratégie, et à assurer la coordination des groupes sectoriels et thématiques de partenaires au développement comprenant les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé et les agences des Nations Unies. En outre, le

Gouvernement facilitera les visites périodiques de suivi entreprises par le personnel du PNUD et/ou des personnes travaillant pour le compte du PNUD ou d'autres agences du SNU en vue de rencontrer les bénéficiaires, vérifier l'état d'avancement du Programme et évaluer l'impact de l'utilisation des ressources affectées au Programme. Le Gouvernement portera en temps opportun à la connaissance du PNUD toute information sur les changements de politique ou de législation survenant au cours de la mise en œuvre du PAPP qui pourraient avoir un impact sur la coopération.

Le Gouvernement, conformément à l'Accord de Base et aux dispositions du présent Programme de coopération, mobilisera ses ressources propres pour appuyer la mise en œuvre du présent Programme de coopération, au titre de la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2010, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le Gouvernement soutiendra le PNUD dans ses efforts de mobilisation de fonds pour financer le Programme conclu et encouragera les pays donateurs et des organisations intergouvernementales à mettre à la disposition du PNUD les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités financées sur fonds supplémentaires.

Le Gouvernement coordonnera le processus de préparation des Plans annuels de travail et sera responsable de la préparation, de l'organisation et de la tenue des revues sectorielles et des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et de toute autre réunion de planification du Programme, pour lesquelles il encouragera la participation des ONG et associations et des donateurs. Le Gouvernement prêtera assistance pour la conduite des enquêtes, des études et évaluations.

Dans la continuité du Programme précédent, le Gouvernement mettra à disposition le personnel, les locaux, les équipements, les ressources financières, les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du Programme, à l'exception de ceux fournis par le PNUD ou d'autres agences du Système des Nations Unies, organisations internationales, coopérations bilatérales et multilatérales ou organisations non Gouvernementales. Le Gouvernement accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge par le PNUD et évitera toute affectation de personnel préjudiciable au bon déroulement du Programme.

Conformément à l'Accord de Base de coopération signé entre le Gouvernement et le PNUD, le Gouvernement sera responsable du dédouanement, du transit, du stockage, de la distribution et du contrôle des biens et équipements mis à la disposition par le PNUD. Aucun impôt, taxe, droit et charge ne pourra être levé sur les biens, équipements ou services fournis par le PNUD dans le cadre du présent accord. Le PNUD sera aussi exempt de la TVA concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes assistés par le PNUD.

Le Gouvernement assurera tous les véhicules sous son contrôle ou son utilisation conformément à la loi en vigueur au Burkina Faso. Cela dégagera le PNUD de toute responsabilité civile au regard de ces véhicules. Tous les frais relatifs à un accident ou dommage quelconque porté aux véhicules devront être entièrement supportés par la contrepartie bénéficiaire. De la même façon, le Gouvernement dégage le PNUD de toutes responsabilités et indemnités, autres que la responsabilité civile contractée au titre de l'assurance au tiers de toute personne physique transportée dans un véhicule du PNUD, en cas d'accident ou dommage corporel contracté par un fonctionnaire du Gouvernement voyageant dans un véhicule sous le contrôle du PNUD.

Le Gouvernement prendra à sa charge les dépenses de carburant, d'assurances, des pièces détachées et d'entretien des véhicules fournis par le PNUD à l'exception des engagements pris par le PNUD dans le cadre du Programme.

Le matériel acquis dans le cadre du PAPP d'action sera géré de façon séparée par les services techniques du Gouvernement, de manière à disposer à tout moment du point de la situation.

Le Gouvernement assurera l'inventaire de ce matériel et équipement, et veillera à sa bonne utilisation et à son entretien. Néanmoins, le PNUD sera en droit d'exiger le retour, en tout ou partie, des fournitures et du matériel demeurant inutilisés ou ayant fait l'objet d'utilisation inadéquate. Le Gouvernement remettra ces articles à la disposition du PNUD à l'exception des engagements pris par le PNUD dans le cadre des programmes.

Le Gouvernement s'engage à utiliser les véhicules remis par le PNUD exclusivement pour les programmes ou projets auxquels ils ont été assignés, et conformément aux règles et procédures telles que prévues dans l'Accord de don. Le matériel, les équipements et les divers produits fournis par le PNUD sont destinés aux bénéficiaires. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation autre que celle consignée dans le Plan d'actions annuel du Programme de coopération.

En outre, les équipements acquis grâce aux fonds fournis par le PNUD en vue de la mise en œuvre des programmes et projets sont la propriété du PNUD. Au terme de l'exécution de ces programmes et projets, le matériel technique et autre, ainsi que les approvisionnements, fournitures et autres biens fournis par le PNUD seront en principe cédés en priorité au Gouvernement ou à un autre projet ou vendu. Pour les besoins d'inventaire, tout l'équipement fourni par le PNUD doit porter la mention « PNUD » en caractères clairs et visibles jusqu'à sa session.

Partie X - Autres dispositions

Le présent Plan d'Actions du Programme de Pays abroge et remplace tout Plan d'Actions antérieurement signé entre le PNUD et le Gouvernement. Il entrera en vigueur à la date de l'apposition de la dernière des signatures des deux parties et lancera les activités devant être exécutées durant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.

Le présent Plan d'Actions du Programme de Pays pourra être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD. Les projets dont la durée déborde du second CCP 2001- 2005 seront relus pour permettre leur intégration dans le CPAP.

Aucune disposition du présent Plan d'Actions du Programme de Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée au PNUD par les dispositions de la Convention sur les privilèges et Immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de Burkina Faso est signataire.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Plan d'Action du Programme de Pays, ce jour, ~~31 MARS~~ 2006 à Ouagadougou, Burkina Faso.

Pour le Gouvernement du Burkina Faso

Signature: 


Nom: Jean-Baptiste COMPAORE

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement [Burkina Faso]

Signature: 


Nom: Georg CHARPENTIER

Titre: Ministre des Finances et du Budget Titre: Représentant Résident

Fait en 6 exemplaires

Annexe 1 : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PLAN D'ACTIIONS DU PROGRAMME DE PAYS (CPAP)

Effet UNDAF N°1 : D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
Réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté	La qualité de la formation professionnelle s'est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements de formation professionnelle et d'enseignement technique sont recensés et mis en ligne, les curricula des formations sont analysés, et le suivi régulier de l'offre de la formation est assuré La connaissance et l'analyse de la demande de formation professionnelle sont régulièrement réalisées 	Evolution des effectifs dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage	MTEJ, MESSRS, AFD, Autriche .	100	100	100			300
	Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés	<ul style="list-style-type: none"> L'appui à la conception, au suivi et aux ateliers relatifs aux enquêtes prévues par le schéma directeur de la statistique en matière d'emploi est réalisé. Un rapport annuel analysant l'offre et la demande sur le marché du travail est élaboré et mis en ligne 	Données statistiques sur les secteurs porteurs d'emploi sont disponibles et régulièrement mises à jour	MTEJ ; INSD, ONEF, Banque Mondiale ; BIT.	60	10	10	10	10	100
	L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> La politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est revue 	Les indicateurs de l'emploi et de la FP sont définis et suivis	MTEJ ; MFB ; MEDEV	60	20	20	100	100	300
	La disponibilité de la micro finance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie nationale de la micro finance adoptée et mise en œuvre La modernisation et l'extension des SFD réalisées De nouveaux produits financiers sont adoptés (mutuelles de santé, etc.) L'accès des femmes et des jeunes au crédit est facilité 	<p>Document de stratégie</p> <p>Etudes diagnostiques des régions mal desservies réalisées</p> <p>Etude de faisabilité de nouveaux produits financiers</p> <p>Nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires de micro crédits octroyés</p> <p>Volume de micro crédits octroyés aux jeunes et aux femmes</p>	FENU, MTEJ, MFB ; MEDEV; MPF; Groupe des PTFs genre	250	250	200	200	100	TRAC 1 000
					100	100	100	100	100	autres : 500 dont FENU : 450 VNU : 50

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
Renforcement de la gouvernance démocratique	Les capacités des institutions garantes des quatre (4) composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains	<p>-Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles au niveau des pouvoirs législatif et exécutif sont renforcées.</p> <p>-Les institutions et organes de coordination et de suivi évaluation de la bonne gouvernance renforcées y compris le Mécanisme Africain d'Evaluation entre les Pairs (MAEP)</p> <p>- Les systèmes et processus électoraux sont renforcés à tous les niveaux</p> <p>- Le plan d'action pour la promotion de la femme est mis en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du MEDEV, du MFB et du MTEJ sont renforcées. ▪ Le Plan Stratégique de Développement du Parlement (PSDP 2004-2014) est opérationnel ▪ Etat de fonctionnalité et portée des contributions des institutions dans le processus de démocratisation ▪ Niveau d'efficacité et d'effectivité des institutions renforcées concernant leur participation dans la promotion de la gouvernance ▪ Etat d'exécution du plan ▪ Niveau de participation des femmes ▪ Niveau d'implication des OSC 	<p>MEDEV, MFB, MTEJ</p> <p>Parlement</p> <p>MFPRE, CENI, Conseil Constitutionnel, MATD, OSC, Partis politiques, PTFs</p> <p>CENI, Conseil Constitutionnel, MATD, Groupe de contact élection</p> <p>MPF</p>	1 000	1 000	1 000	800	715	TRAC : 4 515

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
	Une gestion publique renforcée, efficace et transparente	<ul style="list-style-type: none"> - La Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) est mise en œuvre et évaluée. - La vision politique et socio-économique du Burkina Faso à l'horizon 2025 est adoptée et opérationnelle - Les systèmes de suivi-évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de DHD sont renforcés - Les capacités nationales en gestion des programmes /projets de développement sont renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Plan d'actions d'opérationnalisation de la PNBG est mis en œuvre ▪ La politique nationale de lutte contre la corruption est opérationnalisée ▪ Le document de vision politique et socio économique diffusée ▪ La stratégie genre est disponible et le Plan d'Action pour la promotion de la femme est mis en œuvre ▪ Dispositif de suivi de la pauvreté, du DHD, et des OMD renforcé ▪ Nombre de personnes formées en gestion de programme ▪ Le taux de décaissement des structures de gestions des projets et programmes 	<p>MFPRE, MATD,</p> <p>HACLC</p> <p>CENI, Conseil constitutionnel, Parlement, Partis politiques,</p> <p>MEDEV, MFB, MPF, OSC, Partis politiques, PTFs cadre de concertation genre, Parlement,</p> <p>MFB, MEDEV</p>	250	200	200	250	100	TRAC : 1 000
	L'implication de la société civile dans la vie publique est consolidée	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques sont renforcées - La participation volontaire des citoyens dans les activités de développement du pays est promue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées ▪ Contributions et force des propositions de la société civile dans la résolution des problèmes de développement ▪ Capacités de veille et de contre-pouvoir des OSC ▪ Nombre de participations volontaires des citoyens dans les activités de développement 	<p>MATD ; Cellule Nationale de renforcement des capacités de la société civile ; SPONG ; CGD</p>	200	100	100	100	100	TRAC : 600

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
	La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	- Le programme d'appui à la promotion, la protection des droits humains, l'éducation aux droits humains et des droits catégoriels mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets de protection et de promotion des droits catégoriels financés et mis en oeuvre ▪ Catégories de personnes ou d'organisations cibles des appuis dans le domaine des droits humains 	MPDH ; ONG de droits humains	50	50	50	0	0	TRAC : 150

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
	La décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale sont renforcées	<p>- Des outils de planification du développement local sont conçus introduits et rendus opérationnels au niveau du village, des communes rurales et urbaines et de la province et de la région.</p> <p>- Des cadres de concertation /coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs notamment les associations de femmes, de producteurs et le secteur privé sont créés ou dynamisés à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie de développement urbain et d'amélioration des quartiers insalubres élaboré ▪ Guide de planification locale diffusé ▪ Nombre de séminaires de vulgarisation du guide de planification locale tenu. ▪ Nombre de plans locaux de développement (PLD) élaborés selon le guide ▪ Nombre de PLD mis en oeuvre 	<p>MATD ; AMBF ; Groupe des PTFs de la décentralisation. FENU</p> <p>ONU-Habitat FENU</p> <p>FENU, MEDEV</p> <p>MATD FENU</p>	700	500	500	500	300	<p>TRAC : 2 500</p> <p>Autres : FENU : 6 000 PVNU : 50</p>

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains

Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
		<p>-Les bonnes pratiques de développement local sont capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieu rural et urbain</p> <p>-L'appui au SNAT et au SRAT du Centre-Est est assuré</p> <p>- Les capacités des communes rurales et urbaines et des CVD sont renforcées</p> <p>- Des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales sont développés</p> <p>- Un système durable de financement des collectivités locales est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de capitalisation des bonnes pratiques de DL disponible ▪ Nombre de bonnes pratiques de développement local ayant contribué à l'approfondissement de la décentralisation ▪ Le niveau de réalisation des actions de suivi du SNAT ▪ Le document du SRAT du Centre Est approuvé ▪ Nombre d'outils de planification conçus ▪ Un guide pratique de gestion transparente des communes élaboré et vulgarisé ▪ Nombre d'agents municipaux formés dans le domaine de la planification et de la mobilisation des ressources ▪ méthodologie participative de mise en oeuvre de micro projets de proximité capitalisée ; 	<p>MATD</p> <p>FENU</p> <p>MEDEV ; MATD</p> <p>MATD FENU, ONU Habitat</p> <p>MFB, MATD FENU.</p> <p>MEDEV MATD</p>						

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
		<p>- Le suivi évaluation du CSLP, de la pauvreté et du DHD est régionalisé</p> <p>- Les capacités des DRED sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ initiatives de base en matière de planification et de gestion environnementale appuyées ▪ au moins 10% de contribution des populations assurés dans la mise en oeuvre des micro-projets identifiés ▪ Etude sur le transfert des ressources réalisées ▪ Nombre de mécanismes de transfert des ressources développés ▪ Education à la citoyenneté. ▪ Rapports régionaux de suivi/évaluation du CSLP réalisés ▪ Nombre de cadres DRED et autres institutions formés en système de suivi ▪ Nombre de cadres des DRED et autres institutions formés en analyse quantitative ▪ Nombre de tableaux de bord de l'économie régionale réalisés ▪ Nombre de sessions des CCTP tenues ▪ Nombre de conseillers municipaux formés dans le domaine de la planification et de la mobilisation des ressources 	<p>AMBF FENU MATD</p> <p>MEDEV</p>						

Effet UNDAF N° 4 : D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains											
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD						
					2006	2007	2008	2009	2010	Total	
		<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des élus locaux sont renforcées dans la planification, la mobilisation et la gestion des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'étude sur le système de financement réalisé. 								
		<ul style="list-style-type: none"> - Un dispositif pour l'opérationnalisation d'un Programme National de Volontariat qui vise la participation active des citoyens aux activités de développement est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre légal sur le volontariat est adopté au Burkina Faso ▪ Un mécanisme de mobilisation bénévole au niveau national est opérationnel ▪ Nombre d'affectations de volontaires (désagrégées par source de financement PNUD/VNU – Gouvernement – Autres sources, afin de mesurer les possibilités réelles de durabilité du dispositif même au-delà de l'accompagnement du PNUD et du Programme VNU) 	Programme VNU MTEJ MASSN	Autres: VNU	<u>100</u>	<u>50</u>	<u>50</u>	<u>50</u>	<u>100</u>	<u>350</u>

Effet UNDAF N° 5 : D'ici 2010 la culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso est renforcée										
Composantes du Programme	Effets escomptés du	Produits escomptés du	Cibles annuels et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	En milliers de USD					
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
Renforcement de la Gouvernance Démocratique	<ul style="list-style-type: none"> - La culture de l'équité, de la justice et du dialogue social est renforcée au niveau des populations cibles - Diminution de cas de conflits sociaux - Diminution du banditisme - Proportion de la population ayant accès à l'information pour la construction de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de culture de la paix et de la tolérance capitalisant les valeurs traditionnelles mise en oeuvre et évaluée - Une stratégie nationale et un plan d'action pour la gestion des migrations sont élaborés - un projet pour la lutte contre le banditisme est financé et mis en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un programme conjoint du SNU est formulé et mis en oeuvre; 	MPDH SNU (UNICEF, OMS, UNFPA, FAO ; ONU-Habitat)	100	100	100	100	100	TRAC 500

Effet UNDAF N° 6 : D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion durable des ressources naturelles sont améliorées										
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté	La production des petits exploitants agricoles est améliorée	- Les rendements et la production agricole ont augmenté - Les Bonnes Pratiques Agricoles et les technologies appropriées, dont la petite irrigation, sont vulgarisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'accroissement des rendements et de la production ▪ Taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles ▪ Nombre de producteurs formés 	ONU DI MAHRH	<i>Ressources ordinaires</i> : 150 <i>Autres ressources</i> : 200	300 325	300 325	250 325	200 325	1 200 1 500
	Le dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes est renforcé	- La cartographie de la vulnérabilité à la sécurité alimentaire, aux aléas climatiques et aux catastrophes est élaborée - Le volume des activités de prévention et de gestion des crises a augmenté et les couches vulnérables sont prises en charge dans le dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie de la vulnérabilité élaborée et validée ▪ Les projets et programmes d'assistance aux groupes vulnérables sont identifiés et mis en œuvre ▪ Les projets d'urgence sont identifiés et mis en œuvre 	MAHRH MECV FAO	<i>Ressources ordinaires</i> : 100 <i>Autres ressources</i> : Cost-sharing : (GEF) 150	100 250	100 200	100 200	100 200	500 1 000
	Les revenus des ménages ruraux sont diversifiés et augmentés particulièrement pour les femmes	- Les possibilités d'une exploitation rentable et durable des ressources naturelles sont accrues - Le programme de plates-formes multifonctionnelles est mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des productions forestières, halieutiques et fauniques dans les revenus ▪ Nombre de plates-formes installées et fonctionnelles 	MECV MEDEV MPF	<i>Ressources ordinaires</i> : 240 <i>Autres ressources</i> : Cost-sharing : - GEF Small Grant : 400 - Aarhus Olie : 25 Financements parallèles (Fonds PPTE) : 1 000	240 400 25 1 000	240 400 1 000	240 400 1 000	240 400 1 000	1 200 2 000 50 3 000

Effet UNDAF N° 6 : D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion durable des ressources naturelles sont améliorées											
Composantes du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	2006	2007	2008	2009	2010	Total	
	La gestion durable des ressources naturelles est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Les politiques, la réglementation de la gestion des ressources naturelles sont revues et un plan de réforme institutionnel et juridique est élaboré - Des programmes et projets sont identifiés et mis en oeuvre - Les bonnes pratiques de GRN sont promues - L'éducation environnementale est renforcée - Les capacités des institutions et des communautés en gestion des ressources naturelles sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes et projets identifiés et mis en oeuvre ▪ Taux d'adoption des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles ▪ Nombre de producteurs formés ▪ Nombre d'écoles avec espace vert ▪ Nombre de projets mis en oeuvre ▪ Nombre de communautés encadrées ▪ Nombre de documents de politiques et de réglementations revus ▪ Acte validation du plan 	FEM ; FIDA ; Mécanisme Mondial ONU-Habitat	<i>Ressources ordinaires :</i> 200 <i>Autres ressources :</i> 1 000	200	200	200	200	200	1 000
						1 250	1 250	1 250	1 250	6 000	

Effet UNDAF N° 7 : D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.										
Domaine d'intervention	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre						
					2006	2007	2008	2009	2010	Total
Réponse au VIH/SIDA	Les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures et institutions de coordination de l'ensemble des acteurs clés sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de la structure centrale de coordination, le SP/CNLS, sont renforcées. - Les structures de coordinations et de suivis décentralisés sont renforcées - La structure d'appui technique et financier aux associations et ONGs de lutte contre le Sida est fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SP/CNLS assume sa mission de pilotage et de coordination de la mise en oeuvre du cadre stratégique. ▪ Le Nombre de structures décentralisées renforcées ▪ Le PAMAC est opérationnel ▪ Nombre de structures associatives et de réseaux de coordination fonctionnels 	<i>L'ensemble des PTF SIDA :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Multilatéraux : WB BAD, GFATM - Bilatéraux, Danemark, Pays-Bas, Belgique, France, Autriche, Suisse, Taiwan. Ministère de la Santé SP/CNLS PAMAC Associations et ONGs de lutte contre le VIH/SIDA	Ressources PNUD 235	Ressources PNUD 100	Ressources PNUD 100	Ressources PNUD 100	Ressources PNUD 100	635
					235	100	100	100	100	
					100	100	100	100	100	500
					<i>Autres Ressources. en négociation</i>	<i>Autres Ressources en négociation</i>	<i>Autres Ressources en négociation</i>	<i>Autres Ressources en négociation</i>	<i>Autres Ressources en négociation</i>	
	Le partenariat, la coordination et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie validée de mobilisation des ressources existe au niveau du SP/CNLS - Les outils pour la gestion et le suivi des ressources mobilisées sont disponibles au SP/CNLS. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources mobilisées ▪ Nombre de partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux engagés ▪ Cadre de concertation fonctionnel. ▪ Outil de suivi analytique des ressources mobilisées et décaissées fonctionnel. 	SP/CNLS PTFs Sida Agences du SNU	Ressources PNUD 50	50	50	50	50	250
					50	50	50	50	50	
					<i>Autres Ressources. En négociation</i>	<i>Autres Ressources</i>	<i>Autres Ressources</i>	<i>Autres Ressources</i>	<i>Autres Ressources</i>	

Effet UNDAF N° 7 : D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.										
Domaine d'intervention	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	2006	2007	2008	2009	2010	Total
	L'accessibilité et l'utilisation des services de préventions sont accrues	- Le PAMAC appuie des associations de lutte contre le SIDA qui mène des interventions vers des populations vulnérables : jeunes, professionnelles du sexe, handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations et ONG qui mènent des actions de prévention ▪ Nombre et type d'interventions développées 	PAMAC Associations et ONG PTFs Sida. BAD, Danemark et Autriche sont engagé avec le PAMAC pour 2006 et 2007	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 1 000	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 1 000	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 1 000	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 1 000	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 1 000	500 5 000
	L'accessibilité et la qualité de la prise en charge globale (soins, traitements, PEC psychosocial, protection sociale et juridique des personnes des personnes infectées et affectées et des OEV) sont renforcées.	- Le PAMAC appuie les programmes de PECC communautaire menées par les associations et ONG - Des programmes de prise en charge global des PVVIH sont mis en œuvre avec les ressources du GFATM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations et ONGs appuyés ▪ Nombre de structures de prise en charge accessible et fonctionnelle ▪ Nombre de PVVIH bénéficiant d'un service de prise en charge 	SP/CNLS Ministère santé (CMLS) PAMAC Associations et ONGs PTFs. Nous disposons des engagements pour le GFATM et de certains partenaires du PAMAC pour 2006 et 2007	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 4 903 (GFATM) 1000 (PAMAC)	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> 4 903 (GFATM) 1000 (PAMAC)	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Ressources PNUD</i> : 100 <i>Autres ressources</i> En négociation	500 9 806 2000

Effet UNDAF N° 7 : D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.										
Domaine d'intervention	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles annuelles et indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	2006	2007	2008	2009	2010	Total
						Le suivi évaluation de la réponse, la surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont accrus.	La stratégie de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLS est validée Les outils sont disponibles au niveau central et décentralisée Un mécanisme de validation des résultats est adopté au niveau national. Une stratégie de communication des résultats clé et d'orientations est mise en œuvre par le SP/CNLS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports annuels des interventions sectorielles sont disponibles. ▪ Une base de données des résultats clés est opérationnelle au niveau du SP/CNLS ▪ Nombre d'actions de communication nationales et internationales des stratégies et résultats clés 		<i>Ressources PNUD :</i> 100
					<i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Autres ressources</i> En négociation	<i>Autres ressources</i> En négociation	
Total financement PNUD					970	700	700	700	700	3 770
Total financement autres acquis					6 903	6 903	1 000	1 000	1 000	16 806